

REFORME DE L'INSPECTION du travail : Trop de zones d'ombre

L'avant projet de M. RAPOPORT vise à « **donner un sens** » à l'**inspection du travail**, à savoir une **politique travail** déclinée au niveau national, régional et départemental: cette politique sera **évaluée et sanctionnée** ! Les agents et les usagers doivent avoir conscience que "l'orientation" de l'action de l'inspection est un risque de manipulation en vue de détourner les agents de contrôle des sujets qui dérangent : le contrôle de la durée du travail, par exemple dont personne ne parle et qui pourtant devrait être un enjeu majeur en ce moment.

Au contraire on ne met en avant comme priorité que les politiques de santé au travail ! Evidemment : elles mettent d'accord à peu près tout le monde... Pas de polémique et pas de place aux sujets qui fâchent mais qui ont la même place que les autres dans le petit livre rouge qu'est le code du travail.

L'avant-projet précise qu'une "**part significative**" des **contrôles obéissent aux objectifs nationaux** puis régionaux. Attention : quelle place à l'initiative personnelle de l'agent lui même dans ses contrôles, conformément à sa connaissance du terrain ?

Les inspecteurs et contrôleurs du travail veulent pouvoir continuer de servir l'usager en passant le plus clair de leur temps en entreprise et en décidant des contrôles qu'ils initient.

Au lieu de cela, ils sont surchargés de tâches administratives, de rendu de stat, etc. dont on se demande souvent si elles ne sont pas destinées justement à empêcher les agents de faire du contrôle.

Ce que les inspecteurs et les contrôleurs du travail craignent le plus dans cette réforme c'est la politisation: en clair, en "manageant", en menant une "politique du travail", qui garantit que les gouvernants, dont on connaît parfois l'aversion pour le droit du travail, ne tenteront pas **d'imposer aux agents de contrôle** leurs propres convictions pour répondre à la demande de leur électorat : les patrons?

Le secrétaire général veut **modifier l'accès au corps en ouvrant beaucoup plus le concours** aux candidats scientifiques.

Nous nous opposons à ce projet : le concours doit rester généraliste, les agents de contrôle sont des généralistes. L'esprit juridique est indispensable. La spécialisation dès le recrutement aboutirait au final pour l'agent à délaisser les champs qu'il connaît le moins (durée du travail, contrats, etc) pour se cantonner à ce qu'il connaît le mieux : chimie, biologie, etc. en bref, encore une fois c'est plus consensuel : **l'hygiène et à la sécurité** en priorité !

Le management : la hiérarchie voit son rôle considérablement renforcée :

- le DD devient "**responsable des activités de contrôle**". Nous nous demandons jusqu'où certains DD pourraient aller quand on connaît déjà les servitudes et la place malaisée qu'ils occupent, coincés entre les desiderata des préfets et l'indépendance des agents de contrôle à garantir... Les DDTEFP à notre sens doivent continuer d'héberger les services d'inspection du travail et protéger ses agents, pas au delà.
- La nouvelle **Direction générale du travail** fusionnerait toutes les directions actuelles et aurait un "service des opérations" dirigé par "un professionnel reconnu"... reconnu par qui....
- La création du **Conseil national de l'inspection du travail**, nous apparaît plutôt comme un point positif si son rôle et sa composition sont une garantie de l'indépendance des IT/CT et de toutes les ingérences plus ou moins directes auxquelles ils ont à faire, émanant parfois même de leur propres hiérarchie.

Nous demandons que l'inspection du travail de demain soit moins asservie à la hiérarchie qu'elle ne l'est aujourd'hui, qu'elle soit moins asservie par la paperasse qui l'empêche d'exercer ses missions, qu'elle soit soutenue par sa hiérarchie et non « drivée » d'une main de fer dans une apparence de velours afin qu'elle puisse continuer d'honorer sa mission sans être influencée par quelque politique politicienne que ce soit.